

Intersyndicale

AUCHAN



Ce qu'on essaie de vous faire croire !!!

Négociations annuelles

Juste du maintien !



Négociations annuelles

Les mesures en soutien
du pouvoir d'achat

- maintien de la ristourne à **15%**
- maintien des **titres restaurants**
- un salaire moyen pour les salariés 2B de **12% supérieur** au SMIC*

*sur une base de 13 mois

Auchan RETAIL FRANCE

PATRON

Accord temps de travail

Quelles concessions ?



Accord temps de travail

Les concessions

- majoration pour tous de **150%** sur les dimanches de décembre
- principe du **volontariat** réaffirmé les dimanches et fériés
- **temps de pause** rétabli comme actuellement
- contingent d'heures supplémentaires **ramené à 180h**
- **12 jours d'absence** pour les personnes souffrant d'endométriose

Auchan RETAIL FRANCE

✗ **Maintien de la ristourne à 15 %**

✓ Elle était accordée en cas de signature des NAO

✗ **Maintien des titres restaurants**

✓ Il n'a jamais été questions que cette mesure soit renégociée tous les ans

✗ **Un salaire moyen pour les salariés 2B de 12 % supérieur au SMIC**

✓ ça reste un smicard à quelques centimes prêt avec un 13eme mois

✗ **Majoration pour tous de 150 % sur les dimanches de décembre**

✓ C'est un simple alignement plus que mérité pour les supers par rapport aux hypermarchés sans pour autant rattraper la différence de majoration des dimanches matin qui est resté de 30% en supermarché contre 50% en hypermarché.

✗ **Temps de pause rétabli comme actuellement**

✓ Tentative de changement dans le nouvel accord temps de travail mais remis comme avant sous la pression de l'intersyndicale

✗ **12 jours d'absence pour les personnes souffrant d'endométriose**

✓ Ces 12 jours ne sont pas rémunérés

✗ **Principe du volontariat réaffirmé les dimanches et les fériés**

✓ Ce n'est pas ce que dit l'accord temps de travail : En l'absence de volontariat suffisant et afin d'assurer une continuité d'activité, chaque salarié non volontaire pourra se voir imposer le travail des dimanches ordinaires dans la limite de 15 dimanches par an au plus.

La direction nationale tente de minimiser la régression sociale en cours dans l'entreprise tant sur les salaires que sur les conditions de travail. Notre statut est menacé. Les salariés, producteurs de richesses, doivent vivre dignement de leur salaire

